

**No 11 Séance du Conseil général du jeudi 11 mai 2023 à 20 h 00  
A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif (NBA)**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 10 de la séance ordinaire du 8 décembre 2022.
3. Nomination d'un-e délégué-e au Comité de gestion du CAP suite à la démission de Cédric Caillet.
4. Nomination d'un-e membre à la commission d'énergie et à la commission agricole et d'améliorations foncières suite à la démission de Peter Hofs.
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 232'400.00 (TTC) concernant l'assainissement de conduites d'eau potable et l'installation de deux bornes hydrantes au Chemin des Vernets. Arrêté 1450.
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 137'350.00 (TTC) pour l'étude d'un plan général d'alimentation en eau potable (PGA). Arrêté 1451.
7. Motion à voter :
  - 7.1. Motion « Quel Conseil communal pour les années à venir ? », déposée le 18 novembre 2022.
8. Interpellations et questions écrites.
9. Pétitions, lettres et communications.
10. Questions orales.

**1. Appel**

M. Michael Jacot, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 11<sup>ème</sup> séance du Conseil général dans l'aula du bâtiment administratif.

La secrétaire passe à l'appel.

Présents : Allemand Julien, Amico-Guyomarch Anna, Bourquin Silvia, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Martin Jesus, Muriset Christian, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Petermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Winz Fredy.

Excusés : Bovet Stephan, Devenoges Jacques, Gremaud Cédric, Gütiger Nicole, Jeanneret Vincent, Muriset Jessica, Wenger Lucas.

**33 Conseillers généraux présents, majorité à 17.**

**Conseil communal**

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Michael Jacot	PLR
Secrétaire:	Mme Cindy Kohler	CAN
Questeurs:	Mme Anne-Lise Juan	PSL
	M. Reto Gabriel	UDC

## **2. Procès-verbal no 10**

Le président fait remarquer qu'il n'y a pas de trémas sur son prénom en haut de la page 3 dans la composition du bureau du CG.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°10 du 8 décembre 2022 avec remerciement à son auteure.

## **3. Nomination d'un-e délégué-e au Comité de gestion du CAP suite à la démission de Cédric Caillet**

La parole est donnée à M. Thierry Linder, représentant du CAP, qui a le plaisir de présenter la candidature suivante en remplacement de M. Cédric Caillet, annoncé partant en décembre dernier. Marisa Ciervo Fauro, 53 ans, mariée, 2 enfants et épouse de notre éminent collègue conseiller général, Massimo Fauro, ici présent. Double nationale : italienne et suisse. Parle 3 langues : italien, français, anglais. Elle est établie au Landeron, section nord plus précisément, depuis 2003. En dehors de ses qualités de savoir être : empathique, intuitive, courage, joie et sagesse, elle possède également un excellent bagage en savoir-faire. Master en Business et Économie, plusieurs formations en management lors de son parcours en entreprise, coach professionnel certifié depuis 2021, elle est également facilitatrice de groupe depuis 2021. Tout ceci pour vous dire qu'en dehors de sa motivation à participer à la conduite de l'Association du CAP, elle a les outils pour le faire. Il remercie d'accepter cette nomination.

Mme Fauro est nommée par applaudissements de l'assemblée.

## **4. Nomination d'un-e membre à la commission d'énergie et à la commission agricole et d'améliorations foncières suite à la démission de Peter Hofs.**

### 4a) Nomination d'un-e membre à la commission d'énergie

La parole est donnée à Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, qui présente pour la commission de l'énergie, M. Thomas Froelicher, en remplacement de M. Peter Hofs.

Cette nomination est acceptée par applaudissements.

### 4b) Nomination d'un-e membre à la commission agricole et d'améliorations foncières

La parole est donnée à Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, qui présente M. Fredy Winz, en remplacement de M. Peter Hofs.

Cette nomination est acceptée par applaudissements.

**5. Demande de crédit d'engagement de CHF 232'400.00 (TTC) concernant l'assainissement de conduites d'eau potable et l'installation de deux bornes hydrantes au Chemin des Vernets.  
Arrêté 1450**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui indique que le Conseil communal présente cette demande de crédit qui est plutôt relativement technique. En l'occurrence, le rapport contient plusieurs interventions techniques. D'abord, le remplacement d'un bout de conduite qui est vétuste et de mauvaise dimension. Deuxièmement, l'ajout de deux bornes hydrantes car il y a un défaut de défense incendie dans ce secteur. Et troisièmement, un raccordement sur le chemin des Sauges. Aujourd'hui, un provisoire a été mis en place dans le cadre du projet CEN. L'idée est de pérenniser cette partie afin de pouvoir boucler de manière correcte et d'avoir une alimentation par le haut et par le bas de ce quartier. Il remercie l'assemblée d'accepter ce crédit qui est finalement une légère extension de réseau, mais surtout une amélioration et un entretien relativement normal de ce dernier.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Jean Pascal Petermann, demande d'accepter cette demande de crédit à l'unanimité. A titre très personnel et après quelques années passées comme commandant du feu au Landeron, il remercie d'avoir posé deux bornes hydrantes là-haut.

M. Jesus Martin, pour le PSL, accepte également à l'unanimité ce crédit d'engagement.

M. Frederic Matthey souhaite apporter une précision qui concerne cet arrêté, mais également le suivant. Il y a une petite différence entre les montants du rapport de la CFG et les demandes de crédit du Conseil communal ; ceci s'explique par le fait que le CC avait fait entremets des demandes d'offres qui ont été retournées et adaptées afin d'être au plus proche des chiffres reçus. C'est pour cela qu'il y a une fois une différence en plus et une seconde fois en moins dans ces deux arrêts. Il prie les Conseillers généraux de bien vouloir l'excuser de cet élément mal communiqué et qui aurait dû être accompagné d'un message dans le cahier. Ceci a été oublié et il le corrige donc à l'instant.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1450. Ce dernier est accepté par 32 voix, aucune voix contre.

**6. Demande de crédit d'engagement de CHF 137'350.00 (TTC) pour l'étude d'un plan général d'alimentation en eau potable (PGA).  
Arrêté 1451**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui relève qu'il souhaite doter la commune d'un PGA. Cet outil sert à la planification et la gestion du réseau d'eau. En l'occurrence, il permet d'avoir une photographie du réseau qui existe actuellement avec ses points forts et ses faiblesses. Avoir une cartographie, cela veut aussi dire de ne pas uniquement lire un plan où passent les différents tubes, mais également les éléments de pression du réseau. On en a, on le sait d'expériences où il y a un peu moins de pression, et donc de l'eau qui stagne un peu plus. D'ailleurs, il faut purger de manière régulière à certains endroits le réseau en ouvrant les bornes hydrantes. Vous l'avez peut-être déjà vu. Il y a effectivement un rapport technique, mais aussi un certain nombre d'éléments et d'autres outils

qui vont permettre de planifier au mieux les différents entretiens, les futurs investissements sur les vingt prochaines années et un plan de crise qui est nécessaire. Et finalement, cet outil s'inscrit dans la refonte des instruments législatifs qui obligent la commune d'avoir de plus en plus de règlements pour planifier les investissements et pour pouvoir utiliser des fonds pour financer ou pré-financer un certain nombre d'installations. Donc c'est ce qui a poussé le CC à cette réflexion. C'est également le bon moment parce qu'on arrive à un point-clé au niveau du réseau d'eau ayant quasiment fini le raccordement de la CEN. Aujourd'hui, il y a des travaux de finitions qui se font et, il s'agit de planifier les vingt ou vingt-cinq prochaines années pour pouvoir exploiter de manière correcte le réseau d'eau. Le CC remercie l'assemblée d'accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Jean Pascal Petermann, pour le PLR, a décidé dans sa séance préparatoire de soutenir à sa grande majorité cette demande de crédit tout en sachant que cela sera un outil important pour le futur au niveau du réseau d'eau.

L'UDC, par M. Yves Jakob, a étudié cette demande dans sa séance de préparation et est tout à fait d'accord avec. Effectivement, avec les problèmes rencontrés avec l'alimentation d'eau, le groupe approuve cet arrêté.

M. Jesus Martin, pour le PSL, accepte aussi cette demande de crédit dans le but de faire cette étude qu'il espère bien utile.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1451. Ce dernier est accepté par 31 voix contre 2.

## **7. Motion à voter**

### 7.1. Motion « Quel Conseil communal pour les années à venir ? », déposée le 18 novembre 2022

M. Gregory Mallet, pour les motionnaires, est heureux que l'assemblée semble disposée à accepter les objets présentés ce soir et espère que cela continuera. C'est vrai que même si jusqu'à présent, la commune n'a pas rencontré trop de soucis pour garnir les rangs de son exécutif, il faut bien avouer que la fonction devient de plus en plus complexe et exigeante avec notamment des réunions en journée qui nécessitent une disponibilité et une flexibilité que tout le monde n'a pas forcément. Comme disait l'autre, et d'ailleurs, la paternité de cette expression est contestée : « Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte ! ». Il pense que c'est important de continuer d'être bien gouverné. Et dès lors, il est dans l'intérêt de la commune de créer les conditions afin de pouvoir compter sur des conseillères et conseillers communaux avec des compétences en adéquation avec les qualités requises pour cette fonction. Pour le reste, il renvoie au texte de la motion qui évoque quelques pistes de solutions, tout en précisant que d'autres sont les bienvenues. Il espère donc pouvoir compter sur le soutien de chacun dont il remercie par avance.

Pas de prise de parole de commissions.

Prise de parole de groupes.

M. Jean-Marc Jeanneret, pour le PLR, souligne qu'avant de pouvoir continuer d'être bien gouverné, il aurait fallu l'être une fois. Cela dit, le groupe PLR appuiera cette motion et souhaite avec tout autant de force et de rigueur qu'elle soit traitée, que les idées fuent dans un groupe de travail adéquat et qu'elle ne le soit pas par la CFG qui est prise dans son train-train quotidien.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, comprend la nécessité d'une réflexion pour l'avenir du Conseil communal mais n'adhère pas à la proposition qui pourrait aboutir à l'exemple d'une professionnalisation. Selon le groupe socialiste, la politique de milice permet plus de diversité, plus d'ouverture et ne l'enferme pas dans des carcans dont notamment ses voisins français se retrouvent victimes. D'autre part, il est illusoire de croire qu'en augmentant les rémunérations des conseillers communaux, elle arriverait à trouver des professionnels plus compétents que l'équipe actuelle. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée que connaît la Suisse l'impacte également. Aujourd'hui, chaque groupe ou parti du Conseil général a tout intérêt de présenter un membre compétent au Conseil communal ; ne serait-ce que pour avoir un retour sur les différents dossiers en discussion à la commune puis votés lors des séances du législatif. Enfin, d'un point de vue financier, il se demande si la commune de taille relativement modeste, moins de 5'000 habitants, peut vraiment assumer une charge de potentiellement 5 fois CHF 150'000.- par an, pour son exécutif. Pour ces différentes raisons, le groupe PSL invite et recommande à voter NON à cette motion.

Prise de parole individuelle.

M. Gregory Mallet indique que l'intervention précédente lui donne l'occasion de préciser qu'il s'agit d'une motion qui invite le CC, une commission ou un groupe de travail à réfléchir sur un point donné. Il ne s'agit absolument pas de voter la professionnalisation du CC, ni l'augmentation de la rémunération de ce dernier, mais juste d'ouvrir la réflexion afin de trouver des solutions qui peuvent être raisonnablement apportées pour assurer la gouvernance de la commune à l'avenir. L'assemblée ne vote pas pour une solution, mais pour une recherche.

Passage au vote de cette motion. Cette dernière est acceptée par 22 voix contre 7.

## **8. Interpellations et questions écrites**

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation et question écrite.

## **9. Pétitions, lettres et communications**

Le président a reçu une lettre le 17 avril dernier de la part des locataires des jardins communaux qu'il va résumer. Ce courrier fait suite à la visite du responsable de l'urbanisme. Les locataires acceptent de nettoyer leurs parcelles, les débarrasser des poêles à bois, piscines et autres. Ils s'étonnent malgré tout du court délai imposé ainsi que de l'augmentation du prix de la location, finalement négociée avec la commune. Par contre, le porte-parole des locataires s'insurge contre la demande de retirer les panneaux solaires 12V ainsi que les citernes de récupération d'eau de pluie, dans la société actuelle qui prône l'écologie. Il compare avec des pratiques inverses dans les villages voisins. Et il conclut par le souhait de trouver des solutions agréables entre les locataires et la commune. Ce courrier est signé par 19 locataires des différents jardins de la commune. Le Conseil communal a pris connaissance du courrier début mai et y répondra. Comme ce courrier est également adressé au président au nom du Conseil général, ce dernier souhaite recevoir la lettre-réponse du Conseil communal avant son envoi et adresse ses remerciements à l'administration.

M. Jean-Marc Jeanneret demande la lecture de la lettre vu que cette dernière est adressée au Conseil général.

La lettre est lue par le président : « *Lettre recommandée, Le Landeron, 5 avril. Tous les locataires des jardins secteur des Marais et Collon. Adressée au Conseil communal par Mme la Présidente, Mme l'Administratrice, Conseil général par M. Jacot. Votre courrier du 20 février 2023 a retenu toute notre attention. La situation des jardins communaux du Landeron sont gérés par le dicastère des Domaines. Les périmètres des jardins communaux se situent aux lieux-dits : Pont Collon, Les Marais, Bas des Levées, Derrière Ville. Après la visite de ■■■■■■, il a été décidé: L'entretien de ces parcelles doit être fait régulièrement : débarrasser les poêles à l'intérieur des cabanons logiques risque d'incendie, débarrasser piscines, débarrasser les déchets jonchant sur le sol, les locataires feront pour le mieux afin d'éliminer ces déchets dans les plus brefs délais (fin avril 2023 s'il est possible fin mai 2023 car tout le monde n'a pas de voiture, remorque pour se rendre à la déchetterie de Cornaux). Par la présente, nous vous rappelons qu'il y a quinze à vingt ans, les parcelles citées dans votre courrier du 20 février 2023 étaient des décharges (frigos, bois, briques de constructions, bois pourri, plastiques, etc.). Il a fallu une dizaine d'années si c'est plus, pour rendre ces jardins présentables. Pendant toutes ces années, personne de la commune ne s'est intéressé aux travaux exécutés par les locataires: combien de Landeronnaises, Landeronnais, gens de l'extérieur nous ont félicité de notre travail. Le cadeau de la commune a été une augmentation par parcelle de 20Frs à 100 Frs et après négociations avec la commune, le prix est de 75 frs. Les points les plus importants : Démontez toutes les installations électriques, impossible ! pas d'installations par la commune, ni par les locataires. Quant aux panneaux solaires, que s'est-il passé pour prendre cette décision ? Nous sommes dans un monde où l'on veut de l'écologie, ces panneaux sont vendus certifiés pour la Suisse, l'Union Européenne, contrôle certifié par tous les revendeurs (ces panneaux sont vendus avec des réducteurs de tension, régulateur de charge solaire, micro-ondulateur= 12 volts) Quant aux dangers? Nous pensons qu'il ne faut pas que des interdits, c'est pour cette raison que nous souhaitons garder ces panneaux solaires. Quant aux récupérateurs d'eau de pluie, nous ne comprenons pas cette interdiction. Le point d'eau officiel est à environ 150 m des jardins. Tout le monde parle de sécheresse et de changement climatique. Où est le problème ? Un règlement est un règlement, il est impossible de l'appliquer à la lettre, un exemple, à notre travail dans la vie de tous les jours. Renseignements pris dans les villages voisins du Landeron, Cressier jusqu'à St Blaise ;;;; pas d'interdictions pour la pose de panneaux solaires. Pour terminer ces écrits, trouvons des solutions agréables avec la Commune du Landeron, les locataires des jardins. Par la présente, recevez les membres du Conseil Communal et Général du Landeron, nos respectueuses salutations. Les locataires des jardins cités dans vos écrits ».*

M. Jean-Marc Jeanneret remercie le président.

## 10. Questions orales

Le PLR, par Mme Monique Sieber, s'est engagé pour cette législature à soutenir la réalisation d'une structure parascolaire qui répond à un besoin réel des jeunes parents et de l'économie. Le Conseil communal a développé et présenté un beau projet fonctionnel, avec emplacement idéal près des écoles, mais dont le coût a explosé de 4.8 millions à 5.8 millions de francs, soit une hausse de 1'000'000 de francs. Si le PLR tient à respecter son engagement, il est également soucieux de l'avenir des finances communales et de la charge fiscale qui pèsera sur les concitoyens. Afin de limiter les conséquences d'un investissement très élevé, le groupe libéral-radical demande au Conseil communal de chiffrer plusieurs points afin d'évaluer si des réductions de coûts sont encore possibles. Elle souhaite savoir quelles économies pourraient être obtenues sur les points suivants :

1. la construction d'un toit plat ou à un pan incliné sud
2. la diminution de la surface du préau couvert
3. le remplacement du bois local par un autre matériau
4. une réduction de la grandeur du bâtiment en limitant l'accueil à 90 places

Le temps presse, surtout pendant cette période de forte hausse des coûts de la construction. Il s'agit de réduire le côté quelque peu dispendieux du projet afin de préserver la future capacité financière de la commune. Le plan des intentions 2023-2026 prévoit de lourds investissements dont certains sont incontournables comme la protection contre les dangers naturels. Le PLR remercie le Conseil communal pour les futures réponses qu'il apportera et espère qu'un projet fédérateur sera soumis au Conseil général dans les plus brefs délais.

M. Yves Jakob, pour l'UDC, souligne que dans le point 6 de l'ordre du jour de la séance, il a été voté un crédit d'engagement de CHF 137'350.- pour l'étude d'un plan général d'alimentation en eau potable (PGA). Cela concerne ce qui vient avant le robinet. Il y a ce qui vient après le robinet, le PGEE. Un règlement a été voté en 2002 et il souhaite savoir où la commune en est avec ce PGEE.

M. Jean-Claude Egger répond que jusqu'il n'y a pas très longtemps, le PGEE suivait son rythme ralenti en fonction des travaux en cours dans les différentes rues du village. Suite au départ du chef technique, ce plan a été en rade. On a bon espoir qu'avec la nouvelle personne engagée, laissons-lui tout de même le temps de prendre ses marques, le sujet sera repris prochainement.

M. Jean-Marc Jeanneret relève qu'en écoutant l'herbe pousser dans ce village, il a cru comprendre que lors de la prochaine session du CG, la loi sur les finances communales lui sera soumise. En écoutant l'herbe pousser dans ce village, il a cru comprendre que le frein aux dépenses n'est pas le souci primaire de la CFG qui a établi ce dossier. Au conditionnel. En écoutant l'herbe pousser dans ce village, il a l'impression que certains articles ont été rétoqués par le canton. Il trouve absolument déplorable qu'un tel règlement qui va lier le travail de tous les jours, n'a pas pu être discuté au sein des groupes, que les groupes n'ont pas pu faire un retour à la CFG, et que lors du prochain CG, nous serons soumis de nouveau à un vote oui/non. Il constate aujourd'hui qu'il y a 33 présents, que le CC qui est responsable de l'invitation et de l'organisation du CG en a supprimé plusieurs dans cette législature, notamment les deux derniers. Il pense que le CC dans son ensemble est responsable du désintérêt pour la fonction publique dans ce village. Les Conseillers généraux sont maintenant des bœni oui oui, qui viennent quand il y a du fric à dépenser et pour dire oui-non. Il n'y a pas d'alternative, c'est ce projet-là ; sinon il n'y a rien qui se passe. Mesdames et Messieurs du Conseil communal, vous portez là une lourde responsabilité. Il pense que lors d'une prochaine législature, il faudra passer à 35, voire 27 Conseillers généraux et le CC actuel en portera la responsabilité.

M. Jean-Claude Egger signale que régulièrement, le CC rencontre les chefs de partis et que dans ce cadre-là, il pourrait aussi être parlé d'autre chose que des robidogs.

M. Jean-Marc Jeanneret répond qu'en écoutant l'herbe pousser dans ce village, il vient d'apprendre que les jardins communautaires du Landeron sont en danger. Il croit qu'il faut peut-être au niveau du village se poser la question de la valeur de ces jardins, la valeur sociale des gens qui travaillent ces différents lopins de terres et les réseaux que cela construit. Donc il souhaite que le CC, en appuyant le président, soumette sa lettre au Conseil général qui a son mot à dire. Il souligne encore qu'il n'a aucune confiance en eux.

M. Stéphane Perrenoud a été interpellé par rapport à la décision sur l'interdiction des sacs des déchets verts. Faisant partie de la commission agricole, il a bien eu les explications par rapport

à la santé des gens qui vont ramasser ces déchets verts et la nécessité de mettre des containers à la place des sacs. Il trouve qu'il aurait été juste bien dans la communication d'expliquer pourquoi il y a cette interdiction et de ne pas la mettre ainsi. Cela aurait évité d'avoir des gens pas forcément contents et de leur expliquer après la raison de cette décision.

M. Gregory Mallet souligne qu'en écoutant les gens qui écoutent l'herbe pousser dans ce village, il se dit que la commune aura déjà un candidat au Conseil communal pour la ou les prochaines législatures. Il veut aussi rappeler la différence entre un exécutif et un législatif. Si le CG commence à s'occuper de rédiger des lettres-réponses sans avoir aucun tenant et aboutissant, cela va être très compliqué. Dans un premier temps, il ne lui semble pas être arrivé dans une fin de non-retour dans les discussions entre les protagonistes et il pense que dans un premier temps, il est nécessaire de laisser le CC répondre. Si la situation s'envenime, alors peut-être que le CG pourra faire des motions, des projets d'arrêtés ou des règlements mais il faut garder son calme et laisser cette belle démocratie démontrer à quel point elle est efficace.

Le président souhaite à l'assemblée une bonne rentrée, une agréable suite de printemps, et lève la séance. Il est 20h50.

Le président :

La secrétaire :

Michael Jacot

Cindy Kohler